

Monsieur le Maire
MAIRIE DE AUBORD
1 Place de la Mairie
30620 AUBORD

Nîmes, le 1^{er} octobre 2026

LRAR n°

Objet : PFAS - Levée de restriction - Aubord

Monsieur le Maire,

Par courrier du 11 juin 2026, le préfet de département vous demandait de restreindre les usages de boissons pour l'ensemble de la population, considérant les teneurs en composés perfluorés (PFAS) mises en évidence par les analyses de la qualité de l'eau distribuée sur votre territoire.

Afin de rétablir la qualité de l'eau distribuée, vous avez obtenu l'autorisation, le 17 juillet dernier, d'installer une nouvelle station de traitement au charbon actif.

Deux agents de mon service ont pu vérifier sur place, le 18 septembre dernier, la conformité des installations aux dispositions de l'arrêté n°30-2026-07-17-00001, et un échantillon a été prélevé le mardi 22 septembre afin de s'assurer de la qualité des eaux produites à partir de celles-ci.

Je vous informe que les résultats d'analyse, dont le rapport a été porté à ma connaissance ce jour, sont conformes aux valeurs réglementaires en vigueur.

Par conséquent, l'eau produite par ces installations et distribuée sur la commune peut être consommée en toute sécurité.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Pour la préfète, et par délégation
Le directeur de la délégation départementale


Guillaume DUBOIS